

**CONVENTION COLLECTIVE  
DE TRAVAIL DU SECTEUR  
DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES  
DU CANTON DE NEUCHATEL  
CCT - ES**

**AVENANT N° 1**

---

## **AVENANT N° 1**

Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA)

d'une part,

1. Association Neuchâteloise des Travailleurs de l'Education Spécialisée (ANTES)
2. Association Romande des Maîtres Socio-Professionnels, section neuchâteloise (ARMaSP)
3. Syndicat Suisse des Services Publics (SSP-VPOD)
4. Association Suisse des Infirmières et Infirmiers, section Neuchâtel/Jura (ASI)
5. Association Neuchâteloise des Cadres des Institutions Spécialisées (ANCIS)

d'autre part,

concluent le présent avenant à la CCT :

### **PREAMBULE**

Dans le but de compléter la CCT sur les points définis à l'article 12.6. de la CCT, les parties contractantes sont convenues des dispositions suivantes:

#### **Article premier - Négociations**

Les parties contractantes conviennent d'engager sans délai des négociations sur les points mentionnés à l'article 12.6. de la CCT soit:

- la durée du travail;
- la compensation horaire en cas de service de piquet;
- la durée des vacances;
- la rémunération;
- la formation.

#### **Article 2 Annexe n°3**

Les parties contractantes conviennent d'engager sans délai des négociations, en complément de l'annexe n° 3 relative aux conditions de travail des stagiaires, sur le point du salaire.

### **Article 3 Annexe n° 5**

Les parties contractantes conviennent d'engager sans délai des négociations, en complément de l'annexe n° 5 relative au règlement des indemnités pour frais professionnels, sur les points suivants:

- l'assurance-accidents occupants;
- le taux d'indemnisation dans le cadre de la formation.

### **Article 4 Etat de Neuchâtel**

Les parties contractantes associeront à leurs négociations l'Etat de Neuchâtel, appelé à garantir les éventuelles conséquences financières qui découleront de leurs accords.

Neuchâtel, le 24 mai 2005

Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants,  
Adolescents et Adultes (ANMEA)

Le Président  
Gilles Pavillon

Le Secrétaire  
Andres Stamm

Association Neuchâteloise des Travailleurs  
de l'Education Spécialisée (ANTES)

La Présidente  
Françoise Jaquet

Un membre  
Sarah Pavillon Léchenne

Association Romande des Maîtres Socio-Professionnels,  
section neuchâteloise (ARMaSP)

Le Président  
Jean Poget

Un membre  
Jean-Bernard Collaud

Syndicat Suisse des Services Publics (SSP-VPOD)

Présidente du groupe SSP  
des institutions sociales  
Anne Favre-Bulle

Un membre  
Didier Maguero

Présidente nationale  
Christine Goll

Secrétaire générale  
Doris Schüepp

Association Suisse des Infirmières et Infirmiers,  
section Neuchâtel/Jura (ASI)

Présidente section Neuchâtel et Jura  
Danièle Racheter

Secrétaire générale section  
Neuchâtel et Jura  
Liliane Avondet Chennit

Association Neuchâteloise des Cadres  
des Institutions Spécialisées (ANCIS)

Le Président  
Samuel Jeannot

Le Vice-Président  
Michel Fortin